

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES ARRONDISSEMENT DE BRIANCON CANTON DE GUILLESTRE COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS	Séance du Conseil Municipal du 8 Mars 2021
	Délibération N° : 20210308-07

OBJET : Vote des subventions pour l'année 2021.

L'an deux mil vingt et un, le 8 du mois de Mars le Conseil Municipal de la Commune d'ABRIES-RISTOLAS s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ABRIES-RISTOLAS, sous la présidence de Monsieur Nicolas CRUNCHANT, Maire en exercice.

DATE DE CONVOCATION : 02/03/2021

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 14

Chrystelle CERUTTI – Florent BUES – Dominique LEPAS – Alexandre RENIE – Nicolas CRUNCHANT – Marie-Hélène FAROUZE – Philippe RIBOT – Joël GAUCHE – Nicolas TENOUX – Emmanuel MIEGGE – Florian BOURCIER – Carine AUDIER-MERLE – Pauline ROUX – LACROIX Charles.

POUVOIRS : 1

Philippe BOULET a donné pouvoir à Joël GAUCHE.

NOMBRE DE VOTANTS : 15

SECRETAIRE DE SEANCE : Alexandre RENIE.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les demandes de subventions présentées par différentes Associations locales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'allouer les subventions suivantes au titre de l'année 2021 :

Article 657362 – Subvention de fonctionnement au CCAS

Total ----- : 5 000,00 € (par 15 voix pour)

Philippe RIBOT, Charles LACROIX et Marie-Hélène FAROUZE étant membres de l'association Musi'queyras quittent la salle et ne prennent pas part au vote lors du vote de la subvention à Musi'queyras.

Article 6574 – Subvention de fonctionnement aux associations

- Centre de loisirs Les Renardeaux----- : 5 333,00 € (par 15 voix pour)
- Coopérative scolaire Abriès-Ristolas----- : 1 000,00 € (par 15 voix pour)
- Anim' Abriès----- : 21 650,00 € (par 14 voix pour et 1 abstention)
- Musi'Queyras----- : 8 000,00 € (par 12 voix pour et 3 abstentions)
- Amicale des Sapeurs-Pompiers du Queyras- : 200,00 € (par 14 voix pour et 1 abstention)
- R.A.S.E.D----- : 70,00 € (par 15 voix pour)
- Secours populaire----- : 200,00 € (par 15 voix pour)
- Secours catholique----- : 200,00 € (par 15 voix pour)
- Le souvenir Français----- : 150,00 € (par 13 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention)
- Maîtres-chiens d'avalanche----- : 150,00 € (par 15 voix pour)
- Association Refuge Solidaire----- : 200,00 € (par 12 voix pour et 3 abstentions)

Total ----- : 37 153,00 €

APPROUVE le détail des subventions énoncées ci-dessus,

Envoyé en préfecture le 08/04/2021

Reçu en préfecture le 08/04/2021

Affiché le

ID : 005-200083517-20210308-2021030807-DE

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au chapitre 65 du budget principal 2021 de la Commune soit **37 153 €** à l'article 6574 et **5 000 €** à l'article 657362.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour mois et an susdits.

Le Maire,
Nicolas CRUNCHANT



Certifiée exécutoire par transmission en préfecture.